



ARRETE N° 2025_0262

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE CHAMBON

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu les travaux de réhabilitation sans tranchée sur réseau EU, à réaliser par l'entreprise TERIDEAL, domiciliée 1 rue Colbert 91320 Wissous, représentée par Monsieur Ludovic BORDEAUX, dans la rue Chambon ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du 12 mai 2025, et jusqu'au 12 juillet 2025, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) dans la rue Chambon, portion comprise du 69 au 53 et du 54 bis au carrefour avec l'avenue de la Libération.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise TERIDEAL, est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise TERIDEAL, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise TERIDEAL, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 22/04/2025



Date d'affichage : 22/04/2025

TERIDEAL

TSA 54050

26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel : 2516085510.251601DAC01.01@captidec.fr
Fax :

Réf Protys : 2516085510.251601DAC01

N° affaire :

MAIRIE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES
31 RUE JODON
45700 VILLEMANDEUR
France

Courriel : e.bonneau@mairie-villemandeur.fr

Tel : +33238930464

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 18/04/2025

Signataire : BORDEAUX Ludovic

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : TERIDEAL

Adresse : SEIRS-TP 1 Rue Colbert

Code postal : 91320 Localité : WISSOUS Pays : France

Nom contact : BORDEAUX Prénom contact : Ludovic

Téléphone : 613487162 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : 2516085510.251601DAC01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Nom de la voie : RUE CHAMBON

Code postal : 45700 Localité : VILLEMANDEUR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Travaux de réhabilitation sans tranchée sur réseau EU Robot / gainage / re prise regard

Date prévue de début des travaux : 19/05/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 12/05/2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue 3.0

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :		
Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : TERIDEAL

Adresse : SEIRS-TP 1 Rue Colbert

Code postal : 91320 Localité : WISSOUS Pays : France

Nom contact : BORDEAUX Prénom contact : Ludovic

Téléphone : 613487162 Indicateur pays : +33

Fax : _____ Indicateur pays : _____

Courriel : lbordeaux@terideal.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

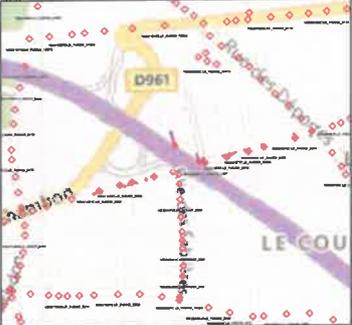
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : _____

Fait à : NANTERRE CEDEX 9 Le : 18/04/2025

Nom : BORDEAUX Prénom : Ludovic Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)



AGGLOMERATION MONTARGOISE

Projet de réhabilitation du collecteur et des branchements d'eaux usées

Plan de repérage

VERSION	DATE	TYPE	MODIFIEUR	CONSTATÉ	PROJETÉ
01	27/09/2023	AC	BAE		
02		AC	BAE		

AGGLOMERATION MONTARGOISE

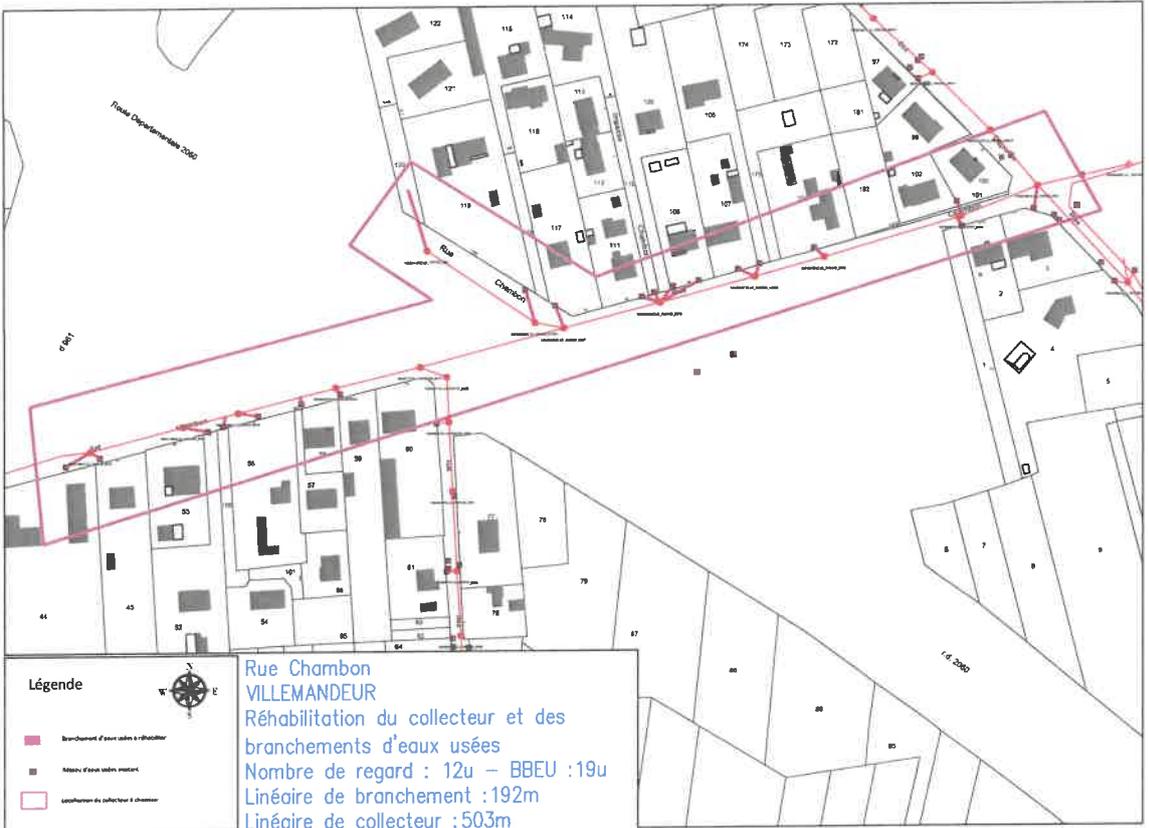
1 rue de la République, 77200 Montargis

Tel : 03 20 00 00 00

01/2023

1/6

Service Infrastructures



Légende

- Branchement d'eaux usées à réhabiliter
- Métrou d'eau usées existant
- Localisation du collecteur à réhabiliter

Commentaire associé à l'emprise du document de référence Protys : 2516085510.251601DAC01

Numéro de consultation du GU :

Veillez prendre en compte le commentaire suivant :

Travaux de réhabilitation sans tranchée sur réseau d'assainissement